



ECURIE 41 et A.S.A.C.O. PERCHE VAL DE LOIRE



8^{ème} RALLYE REGIONAL DU SOLOGNOT

16 et 17 Avril 2011

Règlement particulier

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	21 Février 2011
Ouverture des engagements :	21 Février 2011
Clôture des engagements :	04 Avril 2011 à minuit
Parution du road book :	16 Avril 2011 de 9h00 à 17h00
Reconnaitances :	16 Avril 2011 de 10h00 à 18h00
Vérifications Administratives :	16 Avril 2011 de 14h00 à 19h00 Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher
Vérifications Techniques :	16 Avril 2011 de 14h15 à 19h15 Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher
Mise en place du Parc de départ :	16 Avril 2011 à partir de 14h15
1 ^{ère} Réunion du Collège des Comm. Sportifs :	16 Avril 2011 à partir de 19h00 Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher
Publication des équipages admis au départ :	16 Avril 2011 à partir de 20h00 Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher
Départ du parc de départ :	17 Avril 2011 à partir de 08h00 Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher
Publication des résultats du rallye :	17 Avril 2011 Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher
Remise des prix :	17 Avril 2011 Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher

L'affichage officiel sera situé à l'entrée de la salle des fêtes de Saint Julien sur Cher

Le parc de départ fait office de parc de regroupement et de parc fermé.

ARTICLE 1P: ORGANISATION

L' A.S.A.C.O. Perche Val de Loire en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie 41 (Rallye Solognot Organisation) en qualité d'organisateur technique organisent les 16 et 17 Avril 2011, le

8^{ème} Rallye Régional du Solognot

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. n° **R57** en date du 2 Février 2011

Comité d'Organisation Rallye Solognot Organisation :

Président : Patrick BOULBEN

Membres : Loïc GAGNEUX Président de l'Ecurie 41, Chantal RATAULT-BOULBEN, Stéphane FROGER, Alexandre LESERRE et tous les membres de RSO.

Secrétariat du Rallye : Stéphane FROGER

1 Clos de la Marelle 41320 Saint Julien sur Cher

rso41@orange.fr / 02 54 96 80 12 / 06 10 58 48 36

Permanence du rallye :

16 Avril 2011 à partir de 09h00

17 Avril 2011 à partir de 07h00

Salle de Fêtes de Saint Julien sur Cher.

Organisateur technique : Ecurie 41 (Rallye Solognot Organisation).

1.1P. Officiels

Président du collège des Commissaires Sportif	Jean-Gilbert DHYSER	1507/2213
Commissaire sportif membre du Collège	Jacques BOCQUET	1504/3243
Commissaire sportif membre du Collège	Claude HERVIEU	1507/22448
Directeur de course général	Joël JUGNIOT	1504/6813
Directeur de course adjoint PC	Claudette MARANDEAU	1507/6807
Directeur de course adjoint PC		
Directeur de course ES1, 3, 5, 7	Claude MARANDEAU	1507/4692
Directeur de course adjoint ES1, 3, 5, 7		
Directeur de course ES2, 4, 6, 8	Jacques COURTIN	1507/6233
Directeur de course adjoint ES2, 4, 6, 8	Rémy DECARNIN	1504/155905
Médecin Chef	Docteur LE BRIS	Médecin Villefranche
Commissaire technique Responsable	Régis BEREAU	1507/136886
Commissaire technique	Philippe COURTIN	1507/42190
Commissaire technique		
Chargé des relations avec les concurrents	Rémy DUMOND	XXXX/3808
Chargé des relations avec la presse	Chantal RATAULT-BOULBEN	1507/6530

1.2P. Eligibilité

Le 8^{ème} Rallye Régional du Solognot compte pour :

- La Coupe de France des rallyes F.F.S.A. 2011
- Le Championnat « Rallyes » de l'Automobile Club de l'Ouest
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile du Centre
- Les Challenges des pilotes, copilotes et commissaires de l'ASACO Perche Val de Loire
- Les Challenges des pilotes, copilotes et commissaires de l'Ecurie 41

1.3P. Vérifications

- Les vérifications administratives auront lieu le samedi 16 Avril 2011 à la Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher de 14h00 à 19h00.
- les vérifications techniques auront lieu le samedi 16 Avril 2011 à la Salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher de 14h15 à 19h15.
- Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERAULT Villefranche sur Cher.
Taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye Régional du Solognot doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avec son règlement, avant le 11 Avril 2011 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les photocopies des documents suivants devront être jointes à la demande d'engagement :

Permis de conduire (recto verso) et licences de l'équipage.

L'équipage recevra par retour de courrier un accusé de réception de son engagement.

Secrétariat du Rallye : Stéphane FROGER
23a rue de la Marelle
Clos de la Marelle
41320 Saint Julien sur Cher
rso41@orange.fr

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **100 voitures** maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative de l'Organisateur : 285 €
- b) Sans la publicité facultative de l'Organisateur : 570 €

Chèque à l'ordre de : Rallye Solognot Organisation

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures Admises

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2P. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée aux lieux uniquement précisés sur le road book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 8^{ème} Rallye Régional du Solognot représente un parcours de 66,800 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,400 km.

Les **épreuves spéciales** sont :

ES 1, 3, 5, 7	ES de Saint Julien sur Cher	3,400 km. Soit 13,600 km.
ES 2, 4, 6, 8	ES de La Chapelle Montmartin	6,200 km. Soit 24,800 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe « itinéraire ».

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA, limité à trois passages maximum en 2011.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 16 Avril 2010 de 10h00 à 18h00.

6.3P. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE**7.1P. Départ**

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la première section se fera dans l'ordre des numéros.

Le départ de la deuxième section (ES3) se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1.

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de Route : combinaisons blanches ou FFSA.
- Chef de Poste : combinaisons blanches ou FFSA.

7.3P. Contrôles de Passage (CP) - Contrôles Horaires (CH) - Exclusion

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4P. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. Epreuves Spéciales (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P : PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX - COUPES

Classement		1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Scratch		240 €	120 €	60 €		
Groupe	plus de 9	120 €	60 €	30 €		
Classe	de 1 à 3	240 €				
	de 4 à 6	240 €	120 €			
	de 7 à 9	240 €	120 €	60 €		
	de 10 à 12	240 €	120 €	60 €	30 €	
	plus de 12	240 €	120 €	60 €	30 €	15 €
Féminin	plus de 3	120 €				

Pour la remise des prix, les classes Kit-Car seront regroupées. Exemple : A/FA6K avec A/FA6

Scratch : 1 coupe aux 3 premiers

Classe : 1 coupe aux 3 premiers

La remise des prix se déroulera le 17 Avril 2011 à la salle des Fêtes de Saint Julien sur Cher, 30 minutes minimum après l'affichage des résultats.